

**Mairie de SAINT BRISSON SUR LOIRE**

**PERMISSION DE VOIRIE PORTANT  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
PAR UN OPERATEUR DE TELECOMMUNICATIONS**

2017-58

**LE MAIRE**

VU la demande en date du 04-10-2017 par laquelle ORANGE

Demeurant UI Centre – Montargis  
PCE 18 JUIN  
BP 73  
45200 MONTARGIS

demande L'AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE  
DOMAINE PUBLIC

Lieu dit Les Loges 45500 SAINT BRISSON SUR LOIRE

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des Postes et Télécommunications,

VU le code de l'urbanisme,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le décret n° 97-683 du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L. 47 et L. 48 du code des Postes et Télécommunications,

VU le décret n° 82-289 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République modifié par le décret n° 88-199 du 29 février 1989,

VU le règlement général de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales, élaboré par le Préfet du Loiret

VU le règlement de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,